

# **SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Par délibération POR 2/1087/CC du 18 décembre 2006 et par convention de délégation de service public n°06/191 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué au Cercle Nautique et Touristique du Lacydon, association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, la « gestion, l'animation et le développement d'un pôle : grande et moyenne plaisance, motonautisme, accueil des professionnels du nautisme et animation d'un pôle aviron » de la partie du plan d'eau et des terre-pleins du Vieux-Port de Marseille identifiée sous la dénomination de « périmètre 1 ». Ce contrat a été conclu pour une durée de 10 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur cinq exercices, les principaux indicateurs portant sur le service de gestion, animation et développement dans le périmètre 1 du Vieux Port d'un pôle de grande et moyenne plaisance, motonautisme, accueil des professionnels du nautisme et animation du pôle aviron.

## **I/ Compte rendu technique**

Depuis la prise d'effet de la délégation de service public en janvier 2007, le délégataire a réalisé plus de 1 553K€ d'investissements, soit 88% des investissements prévus sur la durée du contrat. On note toutefois un léger retard par rapport au programme contractuel qui prévoyait la réalisation de 94% des investissements sur les cinq premières années, mais sans incidence sur le fonctionnement du service et sur la qualité de service aux usagers

En 2011, le CNTL a réalisé 86K€ d'investissements dont les principaux travaux sont les suivants :

- changement total du réseau et matériel informatique, installation d'un logiciel métier
- changement de bornes de distribution des fluides, chaînes mères,
- travaux d'isolation du toit du bâtiment de l'UNM

Les documents transmis concernant les travaux mériteraient une présentation plus claire et fournie. Un courrier a été adressé au délégataire à cet effet le 18 septembre 2012.

## **II/ Compte rendu financier et activité**

### **1/ Tarifs et occupation du plan d'eau et terre-plein**

#### Tarifs

Les tarifs d'occupation de postes à flot appliqués par le délégataire sont votés chaque année par le Conseil Communautaire.

Le tarif de poste à flot individuel pour 2011 est de 39,33€ HT/m<sup>2</sup>/an, il a augmenté de 3% par rapport à 2010. Depuis 2008, sa progression annuelle moyenne est de 2%.

Le tarif de poste à flot professionnel est de 60€HT/m<sup>2</sup>/an. Il n'a pas évolué entre 2010 et 2011

#### Nombre de bateaux

902 bateaux occupant des postes à flot

65 bateaux à terre

62,5% sont des bateaux à moteur.

### Attributions de postes à flot

19 attributions ont été effectuées par changements de propriétaires de bateaux (transfert d'usage) en 2011 contre 23 en 2010.

### Passage

Le nombre de contrats d'escales est en hausse constante (5% en 2011, 4% en 2010, 18% en 2009). Toutefois, le chiffre d'affaires est en baisse de 6% alors qu'il avait progressé de 62% en 2010.

Le délégataire explique en partie ce paradoxe en précisant que les dimensions des bateaux de passage diminuent.

### Occupation de terre-plein :

Le CNTL accueille sur le périmètre de terre-plein délégué des associations (UNM, Scout de France, Rageurs Catalans, le Rowing Club) et un GIE regroupant des plongeurs professionnels.

Les tarifs appliqués sont votés par MPM.

## **2/ Manifestations**

Le CNTL a organisé ou a été le club support d'un nombre important et constant d'événements sportifs et culturels qui témoignent du dynamisme du club : + de 9 manifestations nautiques sportives de niveau international et local, 8 soirées thématiques et 5 conférences.

Le CNTL répond à sa mission d'animation et de promotion de la grande plaisance.

Concernant l'aviron, la qualité des informations relatives aux manifestations organisées s'améliore mais leur nombre est inférieur à ce qui est prévu au contrat. Le club s'illustre par les titres remportés par ses adhérents.

Les comptes des manifestations sont équilibrés à hauteur de 141K€ grâce aux subventions même si leur montant a baissé.

Les documents transmis relatifs aux manifestations sont très fournis et satisfaisants.

## **3/ Economie de la délégation**

### **Produits**

En 2011 le chiffre d'affaires est de 1 716 452€ et progresse de 3%, en corollaire de l'augmentation des redevances de postes à flot 3%. La progression du chiffre d'affaires ralentit : de 2007 à 2008: 21.7%, de 2008 à 2009 : 10.2 %, de 2009 à 2010 : 5.7%, de 2010 à 2011: 3%.

#### Principaux chiffres :

Baisses :- recettes de passage :- 6%, mais elles restent à un niveau toujours élevé par rapport à celui des années 2007, 2008, 2009. Ce niveau élevé est dû aux recettes de passage perçues auprès des sous-locataires de professionnels encore présents en 2011 dans le périmètre géré par le CNTL.

- frais de dossier : -62%, le délégataire précise que cela est dû à une baisse du nombre d'attributions par transfert d'usage.

Hausses : - participation aux frais de changements de bateaux: +100%.

- des recettes supplémentaires ont été générées par la création d'un pôle course dont les occupants s'acquittent d'une redevance au tarif passage de longue durée : + 22 000€.

Concernant la ventilation des recettes, le délégataire a dissocié celles issues des professionnels du nautisme ce qui permet une meilleure lecture.

Le chiffre d'affaires est constitué à 81% des redevances d'occupation de postes à flot toute nature confondue (annuel, passager, professionnels, pôle course).

## **Charges**

Le total des charges s'élève à 1 602 144€. Les charges stagnent en 2011 (+0.03%), à la différence de 2010 (+ 8%),

Les principaux chiffres :

Baisses : Fluides: -14%, Personnel: -7%, charges exceptionnelles : -81%, provisions pour impayés : -58%

Hausses : Entretien : 58%, impôts et taxes : +14%:

## **Résultat :**

Ainsi, en 2011 une réelle maîtrise des charges couplée à une augmentation des recettes (même légère) a permis au délégataire de maintenir une situation financière saine avec un résultat net positif de 161k€.

Pour mémoire : résultats : 2010 : + 88K€, 2009 : +104K€, 2008 : -21k€, 2007: +52K€

Toutefois on constate une légère baisse de l'excédent brut d'exploitation qui passe de 44.2% à 42.5%, dû à l'augmentation des achats et charges externes et aux impôts.

## **4/ Relations financières avec MPM**

Le CNTL a versé en 2011 une redevance de 443 k€ à la CUMPM dont 375 k€ correspondant à la part forfaitaire, et 68 k€ à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires (4% du chiffre d'affaires reversés au délégant), elle augmente en 2011 de 1.6%. Sa progression moyenne est de 3.5% par an.

La redevance totale versée au délégant compte pour 28% du total des charges.

## **5/ Effectif**

En 2011, 10 personnes salariées sont affectées à la DSP, équivalent à 9,14 temps plein. On constate une progression de 0.3 point par rapport à 2010. Ce chiffre ne tient pas compte du personnel intérimaire recrutés en saison estivale pour accueillir les passagers ni les bénévoles qui participent notamment à l'organisation des manifestations.

Aucune explication n'est fournie par le délégataire sur la méthode de calcul du taux de répartition des charges de personnel entre la DSP et le club.

## **III/ Qualité du service**

Un registre des réclamations est mis à disposition des usagers. Le CNTL ne précise pas s'il est annoté.

La CNTL veille à maintenir un lien de proximité avec les usagers par le biais des délégués de pannes. Aucun retour n'est joint au RAD.

Le CNTL s'engage pour le respect de l'environnement et a organisé comme chaque année des conférences dédiées au thème de l'environnement, participe au plan de réception et de gestion des déchets élaboré avec la Communauté Urbaine.

Enfin le CNTL obtient le Pavillon Bleu d'Europe sans discontinuer depuis 1999.

## **IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2011**

La qualité de l'information fournie est globalement satisfaisante et répond aux obligations légales et contractuelles.

La liste des usagers n'a pas été jointe au rapport mais a fait l'objet d'une transmission par ailleurs.

Le délégataire maintient un niveau très correct d'entretien des biens confiés mais doit faire un effort sur la clarté des informations afférentes qu'il doit au délégant.

La situation financière de la DSP demeure positive et saine malgré une légère baisse de l'excédent brut d'exploitation.

Le club témoigne de sa vitalité par l'organisation de nombreux évènements sportifs et culturels.

En conclusion, la gestion du CNTL est satisfaisante.